

Eternit France garantit pendant 10 ans, à dater de la livraison, à condition d'une installation prévoyant une bonne ventilation (voir guide de pose), un vieillissement homogène de la couleur à condition que les bandes Calliclad soient exposées à des conditions climatiques et atmosphériques normales, compte tenu d'un phénomène de vieillissement propre à chaque couche de finition, comme l'érosion de la peinture. Une éventuelle perte de brillant et un changement de teinte ne sont pas compris dans la garantie.

Au cas où Eternit France devait constater l'apparition de différences de teintes importantes et anormales ou d'écaillage de la couche de finition, Eternit France s'engage à fournir de nouveau matériau au prorata de la surface endommagée.

Eternit France décline toute responsabilité pour : les pertes de profit, les opportunités manquées, les économies de coûts envisagées ou les pertes de production ainsi que pour tout dommage indirect complémentaire ou pour chaque perte due à la vente, au stockage ou au placement des bandes Calliclad.

Pour pouvoir bénéficier de cette garantie, la réclamation doit être formulée par écrit au plus tard huit jours après la première constatation du défaut, et Eternit France doit avoir la faculté de faire un examen sur place. Une copie de la facture d'achat doit être ajoutée à la réclamation.

Sont exclus de cette garantie: tout dommage résultant d'un traitement, stockage ou d'une mise en oeuvre fautifs, d'une agression chimique ou biologique anormale, de conditions exceptionnelles telles que tempêtes, inondations et cas de force majeure, de chute d'objets, de souillures dues à la poussière, à la suie, à la peinture ou en général à tout dommage résultant de facteurs mécaniques externes tels que le vandalisme, la casse ou les rayures ainsi que toutes autres dégradations pouvant facilement être évitées par une inspection et un entretien réguliers.

Eternit France se réserve le droit de réviser ses spécifications du produit et ses directives d'application à tout moment et sans avertissement préalable, ni dédommagement.

Le lecteur doit toujours s'assurer de consulter la version la plus récente de la documentation.

Cette déclaration de garantie sera interprétée exclusivement par le droit français.

Tout litige portant sur l'interprétation et l'exécution de la présente déclaration de garantie sera soumis aux tribunaux compétents de Versailles.